

SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER DE LA BROYE ET DU NORD VAUDOIS

par la Commune de Chavornay pour la requalification de la RC 293 - Route de Corcelles.

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas, sont avisés: 1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,

2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District du Jura-Nord Vaudois

Commune de Chavornav

EXPROPRIES

Indemnités Fr.

à paver par

A charge de l'Expropriant:

Beauverd Jean-Marc

Djindjic Srdjan

l'expropriant 9'000.—

3'070.—

Le 27 octobre 2023.

12'070.—

Le conservateur du Registre foncier: M^{me} Gül Kaynak